

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16/03/2010**

Présents : Marcel ALGOUD, Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Pascal BRUNET, Jacques L'HUILLIER, Jean-François BOUVAT et Mmes Florence PESENTI, Valérie EYMARD, Marie-Danielle ARNAUD, Christine COTTIN.

Absent excusé : Frédéric BOLMONT (pouvoir à Marcel ALGOUD).

Christophe MORINI a été nommé secrétaire.

Avant l'ouverture de séance le Maire propose à l'assemblée le rajout à l'ordre du jour d'un point sur la location du terrain accueillant le parc acrobatique à la Trompe ce que le conseil approuve.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 16-02-2010**

Approuvé à l'unanimité.

**VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS - COMPTES DE GESTION BUDGET COMMUNAL & BUDGET MULTISERVICES**

**Budget communal**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif et le compte de gestion du budget communal 2009, qui s'établit ainsi :

<b>Fonctionnement :</b>		<b>Investissement :</b>	
Dépenses	423.695,99 €	Dépenses	199.015,34 €
Recettes	507.759,38 €	Recettes	257.815,04 €
Excédent de clôture :	84.063,39 €	Excédent de clôture :	58.799,70 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2009 :**

Fonctionnement	117.448,91 €
Investissement	111.909,75 €

**Restes à réaliser :**

Dépenses	153.060,00 €
Recettes	30.077,00 €

Hors de la présence de Monsieur Marcel ALGOUD, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion du budget communal 2009.

**Budget multiservices**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe Multiservices 2009, qui s'établit ainsi :

<b>Fonctionnement :</b>		<b>Investissement :</b>	
Dépenses	7.492,87 €	Dépenses	8.632,25 €
Recettes	10.024,36 €	Recettes	54.360,13 €
Excédent de clôture :	2.531,49 €	Excédent de clôture :	45.727,88 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2009 :**

Fonctionnement	2.531,49 €
Investissement	1.940,05 €

**Restes à réaliser :**

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

Hors de la présence de Monsieur Marcel ALGOUD, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe Multiservices 2009.

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2009 BUDGET COMMUNAL & BUDGET MULTISERVICES

### Budget communal

Fonctionnement Résultat de l'exercice 2009	84.063,39 €
Résultats antérieurs reportés	33.385,52 €
Résultat à affecter	117.448,91 €
Solde d'exécution d'investissement	+ 111.909,75 €
Affectation en réserve R1068 en investissement 2010	68.909,00 €
Report en recette de fonctionnement 2010	48.539,91 €

### Budget multiservices

Fonctionnement Résultat de l'exercice 2009	2.531,49 €
Résultats antérieurs reportés	0,00 €
Résultat à affecter	2.531,49 €
Solde d'exécution d'investissement	+ 1.940,05 €
Affectation en réserve R1068 en investissement 2010	2.531,49 €
Report en recette de fonctionnement 2010	0,00 €

## TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2010

Après avoir informé les élus de la suppression de la taxe professionnelle et de la mise en place d'une compensation relais pour les collectivités territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner les propositions faites pour déterminer les taux des contributions directes pour l'année 2010.

Souhaitant poursuivre sa politique de projets pour la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les taux suivants pour l'année 2010 :

Taxe d'habitation : 6,19 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 7,82 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,88 %

Compensation relais : 5,15 %

Soit une augmentation de 7,9997 % par rapport à l'année 2009.

## VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS - COMPTES DE GESTION BUDGET COMMUNAL & BUDGET MULTISERVICES

### Budget communal

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le budget primitif communal 2010, qui s'établit ainsi :

**Section fonctionnement en dépenses et en recettes : 524.525,00 €**

**Section investissement en dépenses et en recettes : 335.410,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif communal 2010.

### Budget multiservices

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le budget primitif du budget annexe multiservices 2010, qui s'établit ainsi :

**Section fonctionnement en dépenses et en recettes : 10.034,00 €**

**Section investissement en dépenses et en recettes : 7.601,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif multiservices 2010.

### **AMENDES DE POLICE 2010**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enveloppe de 2.000 euros a été attribuée à notre commune dans le cadre des amendes de police. Cette subvention doit être utilisée pour des dépenses de mise en sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer des dépenses relatives à la mise en sécurité de la commune à hauteur de 2.000 € et sollicite de Monsieur le Président du Département une aide au financement de ces acquisitions sur l'enveloppe cantonale 2010 des amendes de police pour le même montant.

### **TRAVAUX DE VOIRIE 2010 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enveloppe de subvention pour la dotation voirie 2010 est mise à disposition de notre commune par le Département. Elle représente 50 % d'un montant total de travaux HT réalisés.

Pour cette année il propose de réaliser des travaux sur les voies communales suivantes :

Voie communale n° 2 (Le Collet) :	1.435,00 € HT
Voie communale n° 3 (Les Trucs) :	12.680,00 € HT
Voie communale n° 35 (Les Faures) :	3.625,00 € HT
	-----

**Total :** **17.740,00 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'entreprendre les travaux ci-dessus et sollicite de Monsieur le Président du Département la subvention attribuée dans le cadre de la dotation cantonale voirie 2010 (50% des travaux réalisés) soit **8.870 €**.

### **PROGRAMME D'AMENAGEMENT DU VILLAGE – CONVENTION AVEC LE C.A.U.E.**

Le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) propose aux collectivités territoriales de les accompagner et les assister dans la programmation d'études sur l'aménagement des espaces publics.

La commune ayant engagé diverses réflexions autour des équipements publics et de l'aménagement du village, le Maire propose de signer une convention avec le C.A.U.E. avec mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage qui consistera à préparer et suivre le déroulement des études liées à la réhabilitation de l'église du village et à la réalisation d'un schéma général d'aménagement des espaces publics.

Le coût lié à cette mission est réparti comme suit (payable 50% à la signature de la convention et 50% à la remise du rapport) :

Adhésion au C.A.U.E.	800,00 € TTC
Participation journées de travail du C.A.U.E.	1.968,00 € TTC
Déduction précédente étude en 2005 non réalisée	- 1.034,00 € TTC
	-----
Coût Total	1.734,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le coût total de la mission du C.A.U.E. pour 1.734,00 € pour sa mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage et autorise le Maire à signer la convention fixant les conditions d'intervention du C.A.U.E. pour ce projet.

### **RENOUVELLEMENT CONVENTION ATESAT AVEC LE D.D.T.**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de renouveler la convention établie en 2007 (pour une durée de 3 ans) avec la Direction Départementale des Territoires (regroupement de la DDE et de la DDAF), celle-ci arrivant à son terme. Il précise qu'en application des critères définis par la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 et le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002, la commune de St Agnan en Vercors a été déclarée éligible à l'ATESAT par arrêté préfectoral en date du 09/09/2009.

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler la convention à la mission d'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) avec date de prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et pour une durée de 3 ans.

## **PARC ACROBATIQUE DE LA TROMPE**

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la demande faite par l'Association La Gelinotte de pouvoir disposer du terrain communal situé à La Trompe pour la réouverture du parc acrobatique forestier.

La période d'ouverture proposée est de 6 mois, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour et 2 abstentions, accepte la réouverture de cette animation par l'Association La Gelinotte sur le terrain communal situé à La Trompe pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre et décide de passer une convention entre l'Association La Gelinotte, l'O.N.F. et la commune de St Agnan, à compter du 01/05/2010 pour une durée de 3 ans.

La redevance mensuelle est fixée pour la période d'ouverture de l'année 2010 à 100 € H.T. (parcelle assujettie à la TVA car soumise au régime forestier). Pour les années suivantes le montant de la redevance sera fixé à 150 € H.T. pour l'année 2011 et 200 € H.T. pour l'année 2012.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ S.I.E.A.V. :**

Christophe Morini, Président du SIEAV, explique que Mme Karine DETHES, secrétaire du SIEAV, cessera ses fonctions fin avril 2010. Son poste de travail se trouvant au secrétariat de la Mairie de La Chapelle en Vercors il y a lieu de trouver un nouveau bureau. N'ayant pas trouvé de local sur La Chapelle, il demande s'il serait possible de mettre à sa disposition la salle communale située dans le bâtiment communal dit « Audouaire ».

Accord des élus pour une mise à disposition gratuite au SIEAV. Une convention sera établie précisant les conditions d'utilisation de cette salle et les modalités de remboursement des frais d'installation et d'utilisation d'une ligne téléphonique ainsi que les charges inhérentes à l'occupation.

Le 27/04 : Prochain Conseil Municipal.

Séance terminée à 23h00.